

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 791 117 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

13.05.1998 Bulletin 1998/20

(21) Numéro de dépôt: **95939328.1**

(22) Date de dépôt: **06.11.1995**

(51) Int Cl.⁶: **E04D 13/15**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR95/01456

(87) Numéro de publication internationale:
WO 96/14482 (17.05.1996 Gazette 1996/22)

(54) **DISPOSITIF DE FIXATION D'UNE SOUS-FACE D'HABILLAGE DE DEBORD DE TOITURE**

HALTEVORRICHTUNG FÜR DACHTRAUFENBLENDEN

ROOF EAVES TRIM SOFFIT ATTACHMENT DEVICE

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES GB IE NL

(30) Priorité: **07.11.1994 FR 9413426**

(43) Date de publication de la demande:
27.08.1997 Bulletin 1997/35

(73) Titulaire: **ETEX SOCIETE ANONYME**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **BLANDIN, Jean-Claude**
F-49300 Cholet (FR)

• **ROUVIERE, Daniel**
F-49300 Cholet (FR)

(74) Mandataire: **Armengaud Aîné, Alain et al**
Cabinet ARMENGAUD AINE
3 Avenue Bugeaud
75116 Paris (FR)

(56) Documents cités:
AU-A- 4 226 778 **FR-A- 2 387 372**
US-A- 3 170 266 **US-A- 4 226 059**

EP 0 791 117 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un dispositif de fixation d'une sous-face d'habillage de débord de toiture de bâtiment formant partie d'un ensemble composé d'une planche de rive et de ladite sous-face d'habillage. Le dispositif comprend au moins deux plaquettes pour la fixation soit à un chevron, soit à une fermette, soit à un mur de façade, et un profil de support mural et peut également être extrapolé pour certaines applications à la planche de rive elle-même disposée en bordure de toit ou en pignon.

Il est connu dans le brevet français FR-A-2 205 613 de réaliser un profilé vertical de rive en matière synthétique qui comporte dans sa face opposée à la face de parement, une glissière longitudinale permettant l'insertion de la semelle d'un organe de fixation tel qu'une équerre. Cette équerre mise en oeuvre en bout des chevrons sert à maintenir à l'extrémité du toit la planche de rive verticale, laquelle accueille dans une fente longitudinale l'extrémité des lambris formant sous-face d'habillage. On retrouve d'ailleurs un principe similaire de verrouillage des profilés de rive et de sous-face dans le brevet européen EP-A-360 465.

Ces deux brevets passent toutefois sous silence le mode de raccordement du profilé de sous-face horizontal d'habillage en tête du mur de façade d'un bâtiment, ainsi que les adaptations possibles de la sous-face selon la pente du toit et la configuration de la charpente.

Pour assurer la fixation de la sous-face en tête du mur de façade, on a coutume de fixer un profilé perforé par pointage ou vissage direct sur le mur ou la sablière coiffant le mur. Cette opération n'est pas toujours aisée selon le support utilisé et ne permet pas toujours la libre dilatation du matériau fixé, ce qui entraîne à terme des désordres tant au niveau ces fixations que du produit fixé lui-même.

AU-A-4 226 778 décrit un dispositif de fixation d'une sous-face d'habillage de débord de toiture de bâtiment comprenant deux plaquettes et un profil de support mural muni d'une fente pour maintenir la sous-face d'habillage à l'aide d'une clef, la partie basse de la plaquette étant introduite dans une ouverture du profil de support.

La présente invention vise à faciliter la mise en place d'une sous-face d'habillage de débord de toiture à l'aide d'un dispositif de fixation adapté aux différents cas de pose rencontrés habituellement sur les chantiers.

Selon encore un autre objet de l'invention, le dispositif peut être associé aux dispositifs d'about de chevron ou fermette faisant l'objet du brevet français FR-A-2 685 024.

Le dispositif de fixation selon l'invention fait appel à la combinaison d'au moins deux plaquettes pour la fixation soit à un chevron, soit à une fermette, soit à un mur de façade, et d'un profil de support mural et il est caractérisé en ce que ledit support mural est emboîtable par l'intermédiaire d'une pince supérieure sur les plaquettes et apte à se situer dans un plan parallèle au mur de fa-

çade, le dit profil de support mural étant muni d'au moins une pince inférieure permettant le maintien en position par emboîtement de la sous-face d'habillage et/ou éventuellement d'une planche de rive.

5 Chaque plaquette de fixation comporte une partie plane en forme de languette perforée munie d'au moins une face d'appui pour la fixation au chevron, à la fermette ou au mur de façade, ainsi qu'une partie adjacente en relief formant zone d'accrochage du profil de support mural.

10 Cette partie en relief est dotée de séries d'ailerons disposés aux extrémités supérieures et inférieures de ladite partie en relief et de sorte qu'ils soient orientés perpendiculairement mais dans un sens axial à la languette perforée. Cet agencement autorise la pose droite ou gauche de chaque plaquette contre le chevron ou la fermette du toit, le profil du support mural étant systématiquement emboîté sur l'aileron inférieur.

15 Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, chaque plaquette de fixation comporte dans sa partie en relief formant zone d'accrochage une deuxième série d'ailerons complémentaires, disposés en saillie et à l'extrémité de la zone d'accrochage, dans un plan perpendiculaire au plan axial de la languette perforée. Cette deuxième série d'ailerons rend possible certains modes de pose non réalisables à l'aide de la première série d'ailerons et qui seront plus amplement détaillés parmi les exemples de mise en oeuvre de l'invention qui vont suivre.

20 Le profil de support mural qui assure une liaison mécanique entre les plaquettes de fixation et la sous-face d'habillage, comprend de haut en bas au moins une partie en forme de pince à lèvres, ladite pince étant fermée en son extrémité par une cloison verticale ou préférentiellement à tendance oblique. Cette pince ainsi constituée permet l'accrochage dudit profilé sur les ailerons des différentes plaquettes disposées contre les chevrons ou les fermettes du toit, ou contre le mur de façade.

25 Le profil de support mural comprend en outre une seconde pince à lèvres dévolue au maintien de la sous-face d'habillage et située immédiatement en dessous de la précédente. Cette pince à lèvres présente une aile inférieure plus longue permettant l'appui de la sous-face d'habillage avant son introduction dans une direction axiale opposée à celle de l'introduction de l'aileron dans la première pince à lèvres. Elle est fermée à son extrémité par une cloison verticale, ladite cloison verticale déterminant, avec un prolongement en L de la lèvre inférieure de la seconde pince, une troisième pince en U 30 disposée dans un plan perpendiculaire aux plans horizontaux des deux premières pinces à lèvres.

35 Selon le mode de pose choisi, la pince en U peut servir soit de calage et de positionnement du profil de support mural contre la plaquette de fixation adjacente, soit de maintien de la planche de rive verticale.

40 Le bandeau d'habillage est réalisable en toute matière insensible ou rendue insensible à l'humidité com-

me les matières thermoplastiques, préférentiellement en PVC, pour des raisons de poids et de résistance aux intempéries et aux moisissures. Il peut être lisse ou strié ou à relief, monobloc ou composé de profilés emboîtés, et peut prendre toute forme esthétique adaptée à l'utilisation.

Son épaisseur est correspondante à celle de l'écartement prévu pour la deuxième et/ou troisième séries de pinces et de sorte que l'emboîtement une fois réalisé, les contraintes occasionnées notamment par les dilata-tions puissent s'exercer sans dommage pour l'assemblage.

D'autres particularités de l'invention seront expliquées plus en détail dans la description qui suit, d'exemples non limitatifs et à l'aide des figures annexées parmi lesquelles :

- La figure 1 est une vue d'un débord de toiture au niveau de la rive et montrant le dispositif de fixation d'une sous-face d'habillage suivant l'invention.
- La figure 2 est une vue en plan de la plaquette de fixation.
- La figure 3 est une vue arrière de la plaquette de fixation.
- La figure 4 est une vue en coupe de la plaquette de fixation.
- La figure 5 est une vue en coupe du profilé mural,
- Les figures 6 à 9 présentent des variantes de mise en oeuvre de l'invention et,
- La figure 10 est une coupe selon A-A de la Figure 9.

Dans l'exemple représenté figure 1, le dispositif de fixation d'une sous-face d'habillage a été mis en oeuvre sous le débord d'une toiture de bâtiment. Il fait appel à une plaquette de fixation (1) en matière plastique qui est disposée contre la paroi latérale d'une fermette (2), au droit de l'appui fermette et mur (3).

Des plaquettes complémentaires sont alignées au cordeau tout au long du débord du toit et de façon à pouvoir accueillir un profil de support mural (4), dévolu au maintien de la sous-face d'habillage (5).

Dans le présent exemple, l'extrémité opposée au mur de la sous-face d'habillage (5) est maintenue en position et raccordée à la planche de rive verticale (6) par l'intermédiaire de dispositifs d'about de chevron (7) faisant l'objet du brevet français NICOLL n° 2 685 024.

Sur les figures 2 - 3 - 4 on a représenté une plaquette de fixation (1) au chevron, à la fermette ou au mur de façade.

La plaquette (1) comprend une partie plane en forme de languette (8) qui est perforée par des trous ronds (9) ou des lumières oblongues (10), et qui permettent

l'introduction d'un clou, d'une vis ou d'une agrafe et de prévoir un positionnement précis de la plaquette.

Cette partie plane en forme de languette (8) et formant platine de fixation comporte deux faces d'appui A et B (figure 4) de sorte à accroître le nombre des variantes de pose possibles. C'est ainsi que l'utilisation selon les figures 1-6-7 fait appel à la fixation sur la face d'appui A, tandis qu'une utilisation complémentaire de la plaquette (1) pour un habillage de pignon selon la figure 8 fait appel à la face d'appui B.

La plaquette (1) comprend également une partie adjacente en relief formant zone d'accrochage (11) du profil de support mural et située dans le prolongement de la languette (8). Cette plaquette est dotée de deux séries d'ailerons (12-12' et 13-13') qui servent à la fixation de la sous-face d'habillage par l'intermédiaire du profil de support mural (4) qui vient s'emboîter sur l'une ou l'autre des deux séries d'ailerons (12-12' et 13-13').

Comme présenté plus en détail sur la figure 2, la plaquette (1) est dotée de bossages (14-14') ménagés en saillie latérale du plan de la languette (8), ainsi que de bossages (15-15') ménagés en saillie des ailerons (12-12'). Ces bossages (14-14' et 15-15') permettent de verrouiller par clipsage le profil de support mural (4) dès lors que celui-ci est correctement emboîté sur les ailerons (12-12') et comme représenté sur les figures 1-7-9 pour les bossages (14-14') et sur la figure 6 pour les bossages (15-15').

Sur la figure 5 on a représenté le profil de support mural (4) qui assure la liaison mécanique entre les plaquettes de fixation (1) disposées sous le débord du toit, et la sous-face d'habillage (5). Ce profil (4) qui est également en matière plastique, comprend de haut en bas au moins une partie en forme de pince (16), munie de lèvres (17-17') horizontales, fermées à leur extrémité par une cloison oblique (18). Cette pince permet l'accrochage du profil (4) sur les ailerons (12-12' ou 13-13') des différentes plaquettes de fixation (1).

Le profil de support mural comprend en outre une seconde pince (19) munie de lèvres (17'-20) et dévolue au maintien de la sous-face d'habillage (5). Cette seconde pince (19) est située immédiatement en dessous de la précédente pince (16) mais de telle manière que l'introduction du bandeau d'habillage (5) se fasse dans une direction axiale opposée à celle de l'introduction de l'aileron (12-12' ou 13-13') dans la pince (16). Il convient par ailleurs de noter que la lèvre (20) est plus longue que la lèvre correspondante (17') et permet un appui de la sous-face d'habillage lors du montage et préalablement à l'introduction de cette dernière dans la pince (19).

La pince (19) est fermée à son extrémité par une cloison verticale (21), ladite cloison déterminant avec un prolongement en L (22) de la lèvre inférieure (20), une troisième pince en U (23) disposée dans un plan perpendiculaire aux plans horizontaux des deux pinces (16-19).

Selon le mode de pose choisi, cette pince en U (23)

peut servir soit de calage et de positionnement du profil de support mural (4) contre la plaquette de fixation (1) adjacente, et comme représenté sur les figures 1-6-9, soit de maintien de la planche de rive (6'), et comme représenté sur la figure 8.

On remarque également, et comme représenté en détail sur la figure 5, que l'extrémité des lèvres (17'-20) de la pince (19) est munie de bossages (24-25) favorisant le maintien par clipsage de la sous-face d'habillage (5) une fois emboîtée dans la pince (19), tout en permettant sa libre dilatation.

On a représenté sur les figures 6-7-8-9 différentes variantes de mise en oeuvre de l'invention qui viennent compléter le mode d'exécution de la figure 1.

Sur la figure 6, la plaquette (1) est fixée à l'aide de vis (26) et éventuellement de chevilles (non représentées) directement sur l'extrémité supérieure du mur de façade (3). La plaquette (1) est alors disposée horizontalement de sorte que le profil de support mural (4) puisse être maintenu sur l'aileron inférieur (12') de la plaquette, et par sa pince supérieure (16). Comme dans l'exemple de la figure 1, la hauteur de positionnement de la plaquette (1) et du profil de support mural (4) a été calculée pour que la pince (19) dudit profil se trouve en vis à vis du dispositif de fixation formant pince (27) prévu au niveau de la planche de rive (6). On respecte ainsi l'horizontalité recherchée de la sous-face d'habillage (5) lorsque celle-ci est positionnée dans les deux pinces (19-27).

Sur la figure 7, la plaquette (1) est fixée latéralement à l'aide de vis (28) sur le chevron (2), la partie d'accrochage (11) étant disposée sur le côté droit de la languette perforée (8).

Une fois le profil de support mural (4) maintenu comme précédemment sur l'aileron inférieur (12') de la plaquette et par sa pince supérieure (16), la sous-face d'habillage (5) est insérée dans les deux pinces (19-27) et adopte un angle aigu par rapport au mur (3), correspondant à l'angle adopté pour le chevron (2).

Sur la figure 8, on a représenté une autre utilisation de la plaquette de fixation suivant l'invention. Cette plaquette (1') est mise en oeuvre dans le cadre d'un débord de toit réalisé sans gouttière d'eaux pluviales et avec une sous-face d'habillage (5) et une planche de rive verticale (6'), ces deux pièces faisant appel à la même matière plastique, en PVC notamment.

Dans le présent exemple, une plaquette de fixation (1') a été vissée face B sur l'extrémité verticale du bout de chevron (2), la zone de fixation (11') étant disposée sous la languette (8').

Après clipsage du profil de support mural (4') sur les ailerons (13-13') de la plaquette (1'), la pince en U (23') assure le maintien de la planche de rive verticale (6') au droit du bord de toit, tandis que la pince (19') assure la fonction dévolue à la pince (27) dans les précédents exemples pour la partie opposée au mur de la sous-face d'habillage (5). Les plans constitués par la planche de rive verticale (6') et par la sous-face d'ha-

billage de sous toiture (5) sont alors parfaitement à angle droit.

Les figures 9 et 10 représentent une variante de la figure 8 où l'utilisation de la plaquette (1') ne se fait plus en bout de chevron et sur la fermette mais en rive de pignon et sur mur. Le profil de support mural (4') est alors fixé par sa pince (16') selon la pente du pignon, et supporte ainsi une planche de rive verticale en pignon dans sa gorge en U (23'). La sous-face d'habillage en pignon (5) vient s'engager côté rive dans la pince (19') et côté mur dans la pince (19) d'un deuxième profil de support mural (4) fixé selon la pente et à l'aide de plaquettes murales (1).

Ainsi grâce à la combinaison d'une plaquette de fixation et d'un profilé mural il est possible de réaliser tous les cas de pose de débord plastique façade/pignon dès lors que l'on précise que pour les zones d'extrémité de façade, des coupes d'onglet sont réalisables sur le profilé mural pour obtenir la finition totale des ouvrages.

Différentes modifications peuvent être envisagées par l'homme du métier sans sortir du cadre des revendications comme par exemple de graver sur les faces d'appui de la languette (8) formant platine de fixation des repères matérialisant les appuis de fixation.

Revendications

1. Dispositif de fixation d'une sous-face d'habillage de débord de toiture de bâtiment formant partie d'un ensemble composé d'une planche de rive et de ladite sous-face d'habillage, ledit dispositif faisant appel à la combinaison d'au moins deux plaquettes (1) pour la fixation soit à un chevron (2), soit à une fermette, soit à un mur de façade (3), et d'un profil de support mural (4-4') caractérisé en ce que ledit profil de support mural est emboîtable par l'intermédiaire d'une pince supérieure (16-16') sur les plaquettes et apte à se situer dans un plan parallèle au mur de façade, ledit profil de support mural étant muni d'au moins une pince inférieure (19-19') (23-23') permettant le maintien en position par emboîtement de la sous-face d'habillage (5) et/ou éventuellement d'une planche de rive (6').
2. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque plaquette de fixation (1) comporte une partie plane en forme de languette perforée (8) munie d'au moins une face d'appui (A-B), ainsi qu'une partie adjacente en relief (11) formant zone d'accrochage du profil de support mural (4).
3. Dispositif de fixation selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque plaquette de fixation (1) comporte dans sa partie en relief (11) une série d'ailerons (12-12') disposés aux extrémités supérieures et inférieures de cette partie et de sorte

qu'ils soient orientés perpendiculairement mais dans un sens axial à la languette perforée (8).

4. Dispositif de fixation selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque plaquette de fixation (1) comporte dans sa partie en relief (11) une deuxième série d'ailerons (13-13'), disposés en saillie et à l'extrémité de la zone d'accrochage, dans un plan perpendiculaire au plan axial de la languette perforée (8). 5
5. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie plane en forme de languette perforée (8) de chaque plaquette (1) est dotée de bossages (14-14') ménagés en saillie latérale du plan de ladite languette et permettant le verrouillage par clipsage du profilé mural (4). 10
6. Dispositif de fixation selon la revendication 5, caractérisé en ce que des bossages (15-15') sont ménagés en saillie des ailerons (12-12') pour permettre le verrouillage par clipsage du profilé mural (4). 15
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le profil de support mural (4) comprend de haut en bas au moins une partie en forme de pince (16) à lèvres (17-17'), ladite pince étant fermée à son extrémité par une cloison verticale (18) ou préférentiellement à tendance oblique. 20
8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que le profil de support mural (4) comprend une seconde pince (19) à lèvres (17'-20) située immédiatement en dessous de la précédente pince (16), la lèvre (20) étant plus longue que la lèvre (17') et de telle manière que le positionnement puis l'introduction de la sous-face d'habillage (5) se fasse dans une direction axiale opposée à celle de l'introduction de l'aileron (12-12') dans la première pince (16). 25
9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que cette seconde pince (19) est fermée à son extrémité par une cloison verticale (21), ladite cloison déterminant avec un prolongement en L (22) de la lèvre inférieure (20) de la seconde pince, une troisième pince en U (23) disposée dans un plan perpendiculaire aux plans horizontaux des deux premières pinces à lèvres (16-19). 30
10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'extrémité des lèvres (17'-20) de la pince (19) est munie de bossages (24-25) favorisant le maintien et la libre dilatation de la sous-face d'habillage (5). 35

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque plaquette de fixation (1') est disposée en bout de chevron (2) ou de fermette et assurée, par l'intermédiaire de la pince (23') d'un profil de support mural (4'), le maintien de la planche de rive verticale (6') et, par l'intermédiaire de la pince (19') dudit profil de support mural (4'), le maintien de la partie opposée au mur de la sous-face d'habillage (5). 40
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les plaquettes de fixation (1), le profil de support mural (4), la sous-face d'habillage (5), et la planche verticale de rive (6') sont réalisés en matières thermoplastiques, préférentiellement en PVC. 45

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Halten einer Dachtraufenblende eines Gebäudes, welche einen Bestandteil einer Einheit bildet, die aus einem Stirnbrett und der Dachtraufenblende zusammengesetzt ist, wobei die Vorrichtung eine Kombination aus mindestens zwei Platten (1) zur Befestigung an einem Sparren (2), einem Träger oder einer Außenwand (3) und einem Wandstützenprofil (4, 4') ist, **dadurch gekennzeichnet, daß** sich das Wandstützenprofil durch eine obere Klemme (16, 16') in die Platten einfügen läßt und in der Lage ist, sich in einer zur Außenwand parallelen Ebene zu befinden, wobei dieses Wandstützenprofil mindestens eine untere Klemme (19, 19'), (23, 23') besitzt, die das Halten der Dachtraufenblende (5) und/oder gegebenenfalls des Stirnbretts (6') in deren/dessen Position durch Hineinstecken ermöglicht. 40
2. Haltevorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** jede Befestigungsplatte (1) einen flachen Teil in Form einer mit mindestens einer Auflagefläche (A, B) versehenen Lochlasche (8) sowie einen angrenzenden erhabenen Teil (11) enthält, der den Befestigungsteil für das Wandstützenprofil (4) bildet. 45
3. Haltevorrichtung nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, daß** jede Befestigungsplatte (1) in ihrem erhabenen Teil (11) eine Reihe von Quernasen (12, 12') enthält, die am oberen und unteren Ende dieses Teils derart angeordnet sind, daß sie sich in einer zur Lochlasche (8) axialen Richtung quer orientieren. 50
4. Haltevorrichtung nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, daß** jede Befestigungsplatte (1) in ihrem erhabenen Teil (11) eine zweite Reihe von Quernasen (13, 13') enthält, die am Ende des Be- 55

festigungsteils in einer zur axialen Ebene der Lochlasche (8) querstehenden Ebene vorstehend angeordnet sind.

5. Haltevorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** der in Form der Lochlasche (8) flache Teil jeder Platte (1) mit Buckeln (14, 14') versehen ist, die von der Laschenebene nach oben und unten vorstehend angebracht sind und die Befestigung des Wandstützenprofils (4) durch Einrasten ermöglichen. 5
6. Haltevorrichtung nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** von den Quernasen (12, 12') Buckel (15, 15') vorstehend angebracht sind, welche die Befestigung des Wandstützenprofils (4) durch Einrasten ermöglichen. 10
7. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Wandstützenprofil (4) von oben nach unten mindestens einen Teil in Form einer Klemme (16) mit Lippen (17, 17') enthält, die am Ende von einer senkrechten oder vorzugsweise schrägen Wand (18) abgeschlossen wird. 15
8. Vorrichtung nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Wandstützenprofil (4) eine zweite Klemme (19) mit Lippen (17', 20) enthält, die sich unmittelbar unter der ersten Klemme (16) befindet, wobei die Lippe (20) länger als die Lippe (17') und derart ist, daß die Positionierung und danach das Einfügen der Dachtraufenblende (5) in einer axialen Richtung erfolgt, die zu der des Hineinsteckens der Quernase (12, 12') in die erste Klemme (16) entgegengesetzt ist. 20
9. Vorrichtung nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, daß** die zweite Klemme (19) am Ende von einer senkrechten Wand (21) abgeschlossen wird, die mit einer L-förmigen Verlängerung (22) der unteren Lippe (20) der zweiten Klemme eine dritte U-förmige Klemme (23) bildet, welche in einer Ebene angeordnet ist, die zu den horizontalen Ebenen der ersten beiden Lippenklemmen (16, 19) senkrecht steht. 25
10. Vorrichtung nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, daß** das Ende der Lippen (17', 20) der Klemme (19) mit Buckeln (24, 25) versehen ist, welche den Halt und die freie Ausdehnung der Dachtraufenblende (5) begünstigen. 30
11. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** jede Befestigungsplatte (1') am Ende eines Sparrens (2) oder eines Trägers angeordnet ist und über die Klemme (23') eines Wandstützenprofils (4') den 35

Halt des vertikalen Stirnbretts (6') und über die Klemme (19') des Wandstützenprofils (4') den Halt des der Aussenwand gegenüberliegenden Teils der Dachtraufenblende (5) sicherstellt.

12. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Befestigungsplatten (1), das Wandstützenprofil (4), die Dachtraufenblende (5) und das vertikale Stirnbrett (6') aus einem Thermoplast, vorzugsweise aus PVC, hergestellt sind. 40

Claims

1. A roof eaves trim soffit attachment device for a building, which device forms part of an assembly composed of an edge board and the said trim soffit and employs the combination of at least two plates (1), for attachment either to a rafter (2) or to a truss or to a facade wall (3), and a wall bracket profile (4-4'), characterised in that the said wall bracket profile is interlockable through the use of an upper clamp (16-16') on the plates and designed to lie in a plane parallel to the facade wall, the said wall bracket profile being equipped with at least one lower clamp (19-19') (23-23') which allows holding in position through interlocking of the trim soffit (5) and/or possibly of an edge board (6'). 45
2. Attachment device according to Claim 1, characterised in that each attachment plate (1) comprises a plane section in the form of a perforated tongue (8) equipped with at least one support face (A-B), as well as an adjacent raised section (11) forming a hook-on zone for the wall bracket profile (4). 50
3. Attachment device according to Claim 2, characterised in that each attachment plate (1) comprises in its raised section (11) a series of fins (12-12') disposed at the upper and lower extremities of this section and such that they are directed perpendicularly in a direction axial to the perforated tongue (8). 55
4. Attachment device according to Claim 3, characterised in that each attachment plate (1) comprises in its raised section (11) a second series of fins (13-13'), disposed in jutting arrangement and at the extremity of the hook-on-zone, in a plane perpendicular to the axial plane of the perforated tongue (8).
5. Attachment device according to any one of the preceding claims, characterised in that the plane section of each plate (1), in the form of a perforated tongue (8), is equipped with bosses (14-14') ar-

ranged jutting laterally from the plane of the said tongue and allowing the wall profile (4) to be locked in place by clip-fastening.

6. Attachment device according to Claim 5, characterised in that bosses (15-15') are arranged jutting from the fins (12-12') to allow the wall profile (4) to be locked in place by clip-fastening. 5
7. Device according to any one of the preceding claims, characterised in that the wall bracket profile (4) comprises from top to bottom at least one section in the shape of a clamp (16) with lips (17-17'), the said clamp being closed at its extremity by a vertical or, preferably, obliquely slanting partition (18). 10
15
8. Device according to claim 7, characterised in that the wall bracket profile (4) comprises a second clamp (19) with lips (17'-20), situated immediately below the preceding clamp (16), the lip (20) being longer than the lip (17') and such that the positioning then introduction of the trim soffit (5) is effected in an axial direction opposite that of the introduction of the fin (12-12') into the first clamp (16). 20
25
9. Device according to Claim 8, characterised in that the second clamp (19) is closed at its extremity by a vertical partition (21), the said partition determining with an L-shaped extension (22) of the lower lip (20) of the second clamp a third, U-shaped clamp (23) disposed in a plane perpendicular to the horizontal planes of the first two lipped clamps (16-19). 30
10. Device according to Claim 9, characterised in that the extremity of the lips (17'-20) of the clamp (19) is equipped with bosses (24-25) promoting the securement and unrestricted expansion of the trim soffit (5). 35
40
11. Device according to any one of the preceding claims, characterised in that each attachment plate (1') is disposed at the end of the rafter (2) or truss and ensures, through the use of the clamp (23') of a wall bracket profile (4'), the securement of the vertical edge board (6') and, through the use of the clamp (19') of the said wall bracket profile (4'), the securement of the section opposite the trim soffit (5) wall. 45
50
12. Device according to any one of the preceding claims, characterised in that the attachment plates (1), the wall bracket profile (4), the trim soffit (5) and the vertical edge board (6') are made from thermoplastic materials, preferably PVC. 55

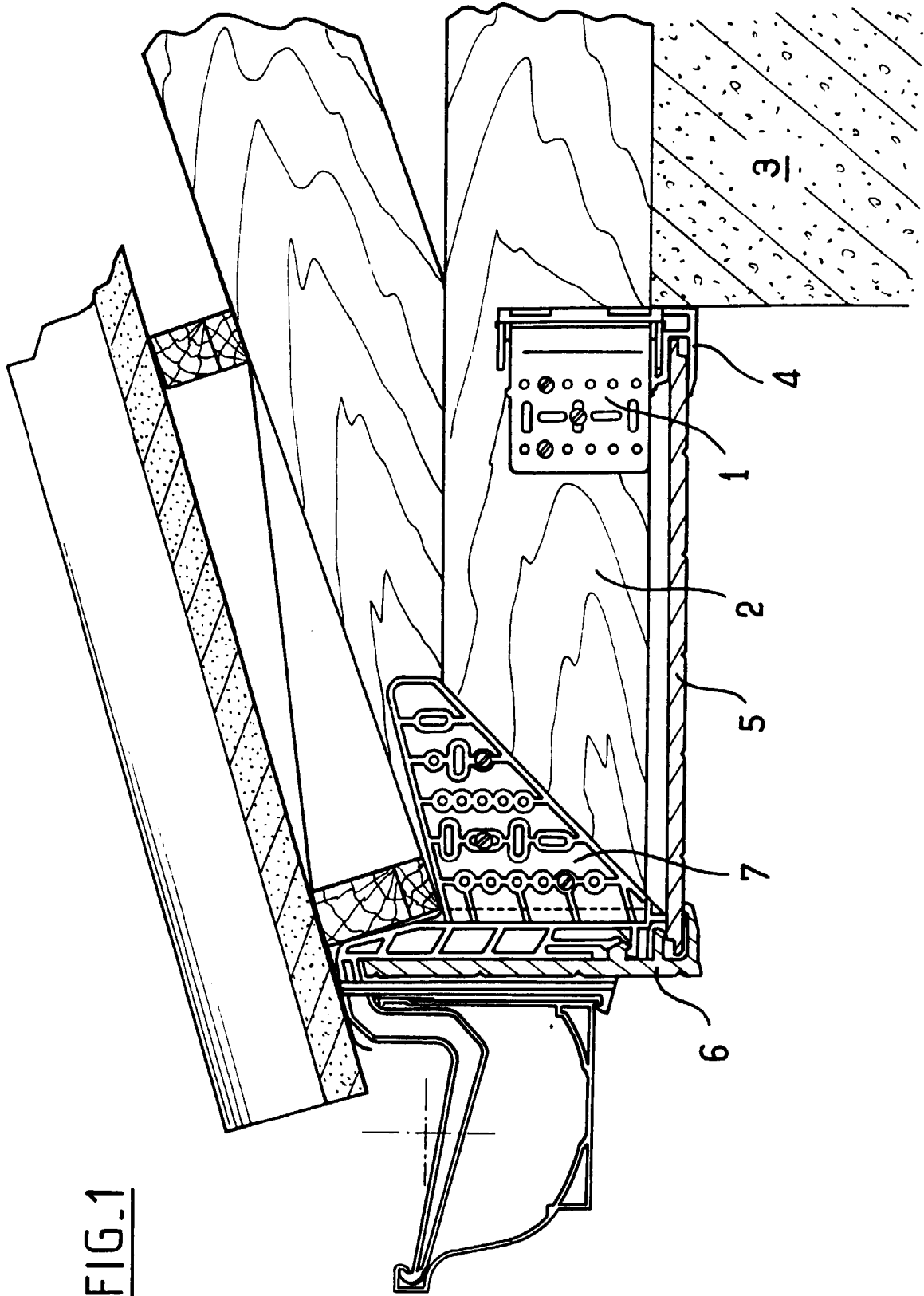


FIG. 3

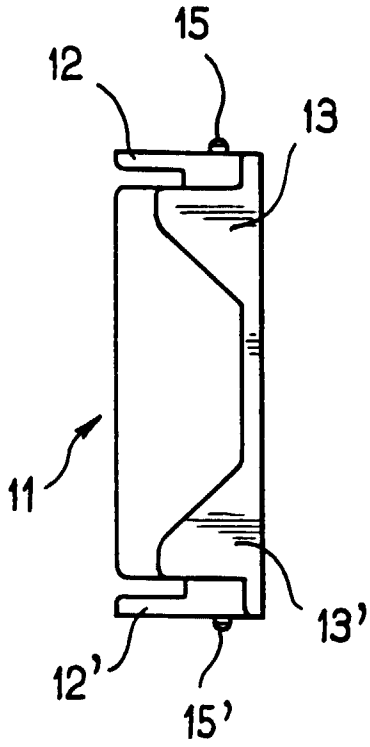


FIG. 2

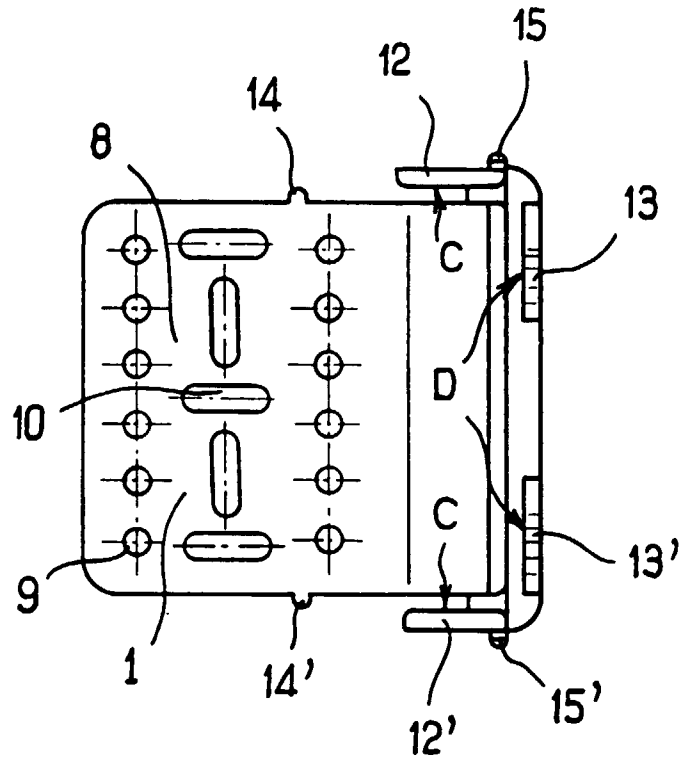


FIG. 4

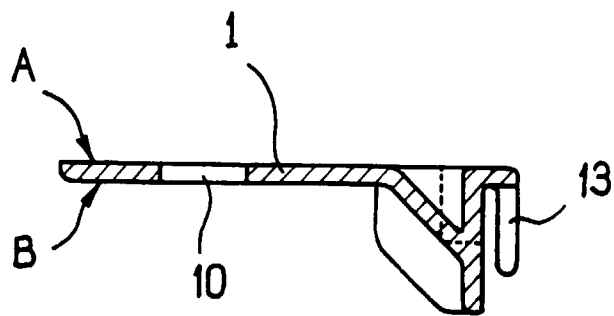
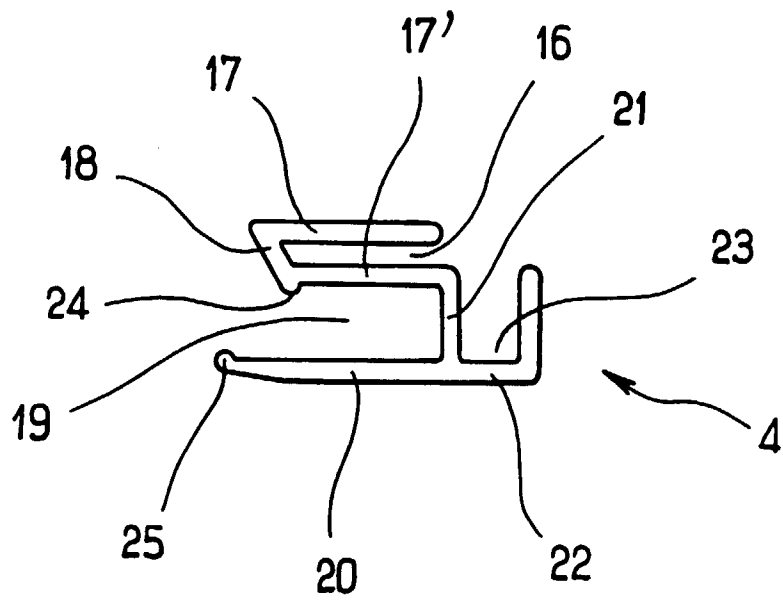


FIG. 5



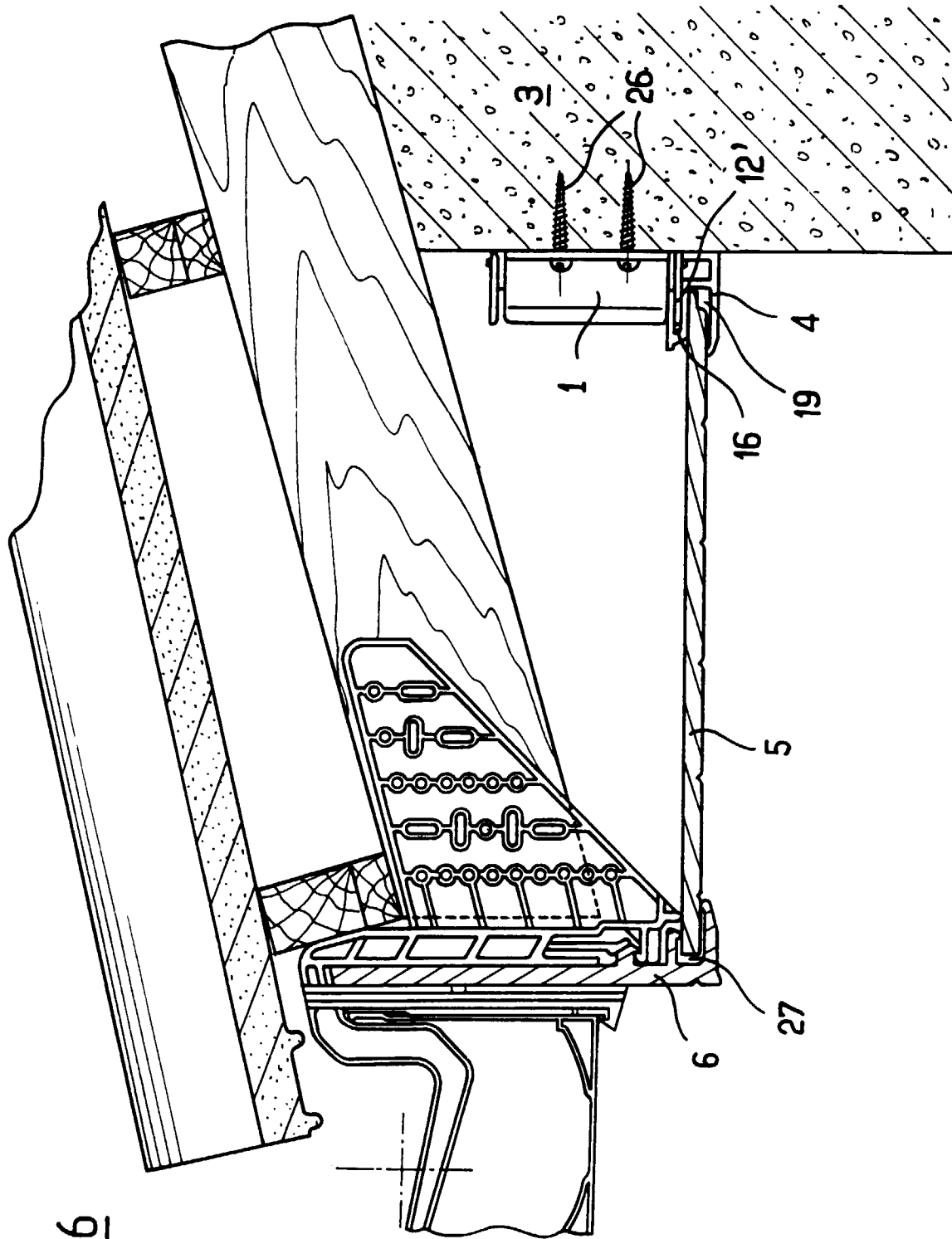


FIG. 7

